

La Carte des Sols de la Belgique (CSB)

La Carte des sols de la Belgique est issue des travaux réalisés entre 1947 et 1991 par le *Comité pour l'Établissement de la Carte des Sols et de la Végétation de la Belgique*, instauré sous les auspices de l'*Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.)*.

Les levés ont été réalisés sur plan cadastral à 1/5 000, parfois à 1/2 500, selon une prospection systématique suivant une maille carrée de 75 m. Les observations étaient effectuées par sondages à la tarière, jusqu'à 125 cm dans la mesure du possible. Ainsi, pas moins de 6 millions de sondages (de 1 à 2,5 observations par hectare selon la complexité de la zone cartographiée) ont été réalisés sur l'ensemble du territoire belge.

En chaque point d'observation, le cartographe posait son diagnostic selon un certain nombre de critères morphologiques intrinsèques du sol, objectifs (sans *a priori* d'interprétation) et les plus permanents possibles ; ces critères étaient ensuite transcrits suivant des règles précises en un sigle, par accollement de plusieurs symboles alphanumériques.

L'unité cartographique de base est la série de sols, groupant des profils ayant en commun un ensemble de caractéristiques très importantes, comme la texture, le drainage naturel, la présence d'un horizon diagnostique (permettant par ce biais un rattachement à divers systèmes de classification), la nature et l'importance de la charge en éléments grossiers. L'ajout de symboles en préfixe (série dérivée) ou en suffixe (variante ou phase) permet en outre de préciser certaines caractéristiques secondaires, telles que la nature et la profondeur d'apparition d'un substrat différent, des particularités liées au matériau parental, au développement de profil, à des influences anthropiques ou à la position topographique.

D'essence morphogénétique, la légende est également structurée physiographiquement, par la distinction qu'elle fait entre sols des plateaux et des pentes d'une part, sols des vallées et des dépressions d'autre part ; des terrains non différenciés et une gamme de sols artificiels étant par ailleurs définis.

Outre la description et l'assignation des sigles aux points d'observation, la délimitation des plages (unités cartographiques) était également réalisée sur le terrain, permettant de ce fait la prise en compte des formes du relief et du type de végétation.

Les levés étaient ensuite retranscrits (moyennant quelques simplifications) sur fond de carte topographique à 1/10 000 de l'Institut Géographique Militaire/National pour constituer les minutes, en vue de leur édition en couleurs à 1/20 000 par planchette de 8 000 ha (mis à part les planchettes frontalières), une légende y étant associée. Chaque planchette constitue ainsi un document en tant que tel, daté et signé de son auteur. En termes de rendu graphique, les nombreux sigles sont représentés par un subtil jeu de couleurs (propres à chaque série), de gradation de celles-ci (drainage) et de surcharges (séries dérivées, variantes et phases).

Un livret explicatif accompagne chaque planchette, reprenant tous les éléments nécessaires pour la lecture et l'interprétation de la carte, à savoir des informations sur la physiographie (géologie, topographie, hydrographie, paysage et climat), la constitution des sols (matériaux constituants, hydrologie, genèse, classification, description et valeur agricole, voire forestière), ainsi que des considérations diverses (affectation des sols et données de géographie humaine).

Des 457 planchettes couvrant la Belgique, 270 correspondent à la partie wallonne du territoire. Lorsque les activités de cartographie cessèrent en 1991, 214 (80%) d'entre elles étaient éditées, le solde se trouvant encore à diverses étapes intermédiaires (plans cadastraux, minutes, documents de pré-*presse*, ...).